

## VILLE DE CINEY

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022 A 20 H 00

**1. Présentation des activités de la Maison du Tourisme (durée 15 minutes)**

**2. Ecoles communales - Population scolaire - Communication**

*Il est donné communication au Conseil Communal des chiffres de la population fréquentant les écoles communales et ce, pour la rentrée scolaire.*

**3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 - Séance publique - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 20 juin 2022.*

**4. Questions orales**

*Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.*

**5. Modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2022 - Réformation - Communication**

*Il est donné communication au Conseil Communal de l'arrêté daté du 27 juillet 2022 par lequel Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville Christophe COLLIGNON réforme les modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2022 de la Ville de Ciney votées par le Conseil Communal en sa séance du 20 juin 2022.*

**6. ASBL « Agence Locale pour l'Emploi » - Assemblée Générale - Représentant - Modification - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal de désigner Monsieur Claude Vermeir. pour représenter la Commune de Ciney durant la présente législature à l'Assemblée Générale de l'ASBL "Agence Locale pour l'Emploi de Ciney" et pourvoir ainsi au remplacement de Monsieur Pierre Adam.*

**7. Ciney - Marché public de travaux - Aménagement de la parcelle des Anges au Cimetière 3 de Ciney - Approbation des conditions et du mode de passation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1285/GRE/04.22 relatif à l'aménagement de la parcelle des Anges au Cimetière 3 de Ciney dont le montant estimé s'élève à 66.115,70€ hors TVA ou 80.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.*

**8. Ciney - Constitution/Poursuite d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la Commune de Ciney - Centrale d'achat SPF - Adhésion - Décision à prendre - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le Service fédéral des Pensions (Etat belge) en vue de la constitution/de la poursuite d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la commune de Ciney.*

**9. Ciney - Adhésion à la centrale d'achat Energie de l'Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP)**

*Il est demandé au Conseil Communal d'adhérer à la centrale d'achat Energie mise en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.*

**10. Ciney - Marché public de services - Désignation d'un bureau d'études en vue de l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité - Approbation des conditions et mode de passation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1311/EP/09.22 relatif à la désignation d'un bureau d'études en vue de l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité, dont le montant estimé s'élève à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.*

**11. Ciney - Marché public de services - Désignation d'un opérateur pour la mise en oeuvre et le suivi d'un projet visant la réalisation de fresques murales à Ciney - Approbation des conditions et du mode de passation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1323/EP/09.22 relatif à la désignation d'un opérateur pour la mise en oeuvre et le suivi d'un projet visant la réalisation de fresques murales à Ciney dont le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.*

**12. Ma Commune dit OUI aux langues régionales - Demande labellisation - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet de convention de labellisation « Ma Commune dit OYI ! » et dès lors, de souscrire aux engagements tels que définis à l'article 3 de cette convention.*

**13. Contrat Rivière Haute-Meuse : Protocole d'accord 2023-2025 : proposition d'actions - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- De s'engager avec les autres partenaires dans le Protocole d'accord pour un programme d'actions couvrant la période 2023-2025 ;*
- De ratifier la décision du Collège Communal du 22 août 2022 qui a émis un avis favorable sur le programme d'actions susvisé ;*
- De financer l'ASBL "Contrat de Rivière Haute Meuse" à concurrence de 3.326 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune) ;*
- De confirmer la désignation de Frédéric Deville, Bourgmestre, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL et de Colin Pirlot, conseiller en environnement, comme membre suppléant.*

**14. PCDR - CLDR - Composition - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la composition de la CLDR.*

**15. Bail emphytéotique au profit du BEP - Régularisation de la situation existante du recyparc de Ciney - Projet d'acte du Comité d'acquisition d'immeuble - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- de marquer son accord sur le projet de bail emphytéotique rédigé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur étant un bail entre la Ville de Ciney et BEPENVIRONNEMENT sur la parcelle cadastrée Ciney - 4ème division, section D numéro 121C4P0000, d'une contenance mesurée de 13 ares 01 centiares telle que cette parcelle est reprise au plan du géomètre Monsieur Benoît OUDAR dressé en date du 28 mars 2014 et moyennant paiement par BEP-ENVIRONNEMENT d'une redevance unique d'un euro représentant l'ensemble des redevances annuelles pour toute la durée du bail ;*
- de confirmer que l'emphytéose est constituée pour cause d'utilité publique et plus spécialement pour permettre la mutualisation des parc à conteneurs en province de Namur ;*
- de charger le Comité d'Acquisition de Namur de représenter la Ville de Ciney à la signature de l'acte.*

**16. Voirie - Quai de l'industrie - Convention de cession de la voirie au profit de la Ville de Ciney - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet de convention de cession du tronçon de la voirie régionale N937 A, correspondant au Quai de l'Industrie ; tronçon entre les bornes kilométriques 18,991 et 19,512 au profit de la Ville de Ciney.*

*Le Conseil Communal prend acte que la Région Wallonne - Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructure - Direction des Routes de Namur assure la gestion et le suivi du dossier de cession qui prendra la forme d'un Arrêté ministériel une fois que la convention susvisée sera signée par les deux parties.*

**17. Bail emphytéotique pour l'installation d'une cabine haute tension rue de Braibant à Sovet - Projet d'acte - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- De marquer son accord sur le projet d'acte de convention d'emphytéose établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur au profit d'ORES-Assets en vue de la construction d'une cabine électrique haute tension à 5590 Sovet, Rue de Braibant, sur la parcelle nouvellement cadastrée Ciney, huitième division, section C, numéro 54/K/2 P0000 d'une contenance mesurée de 30 centiares, moyennant paiement d'un canon unique de neuf euros nonante cents (9,90€) représentant l'ensemble des canons annuels pour toute la durée du contrat d'emphytéose ;*  
*L'emphytéose est constituée pour cause d'utilité publique et spécialement pour l'établissement d'une cabine électrique ;*

*La Ville de Ciney sera représentée par un commissaire du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur lors de la signature de l'acte.*

**18. Vente - Mise en vente de la chapelle de Jannée - Nouveau rapport d'estimation - Prise de connaissance et décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- de poursuivre la mise en vente via l'étude des notaires DECLAIRFAYT à Assesse de la chapelle de Jannée, cadastrée Ciney, deuxième division Pessoux, section C, numéro 160 C, par procédure de gré à gré et uniquement si l'acheteur donne au bien l'une des destinations suivantes :*
  - espace musical ;*
  - salle d'exposition ;*
  - bibliothèque ;*
  - bureaux ;*
  - lieu de recueillement ;*
  - espace culturel ;*
  - résidence service ;*
  - crèche.*
- de fixer le prix de vente de la chapelle à minimum 120.000 euros.*

**19. Vente rempart de la tour 39 - Projet d'acte de vente - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet d'acte de vente rédigé par l'étude des notaires DECLAIRFAYT à Assesse, destiné à authentifier la vente de la maison sise Rempart de la tour 39 à 5590 Ciney au profit de Monsieur Dylan MILER et Madame Christelle JAMOTTE pour le prix de 161.000 euros.*

**20. Vente de produits forestiers 2022 exercice 2023 - Catalogue - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier spécial des charges et le catalogue de vente de bois marchands de l'exercice 2023 et plus précisément le lot 101 tel que détaillé ci-dessous :*

- lot 101 : 731 bois, ± 743 m<sup>3</sup> grumes, situé au lieu-dit suivant "Les Cresses Rabanage Fond du Mivau.*

*Le montant estimé pour la vente du lot 101 est de 45.000,00 €.*

**21. Aménagement du territoire - extension du zoning de Ciney - création de voiries - décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la création de nouvelles voiries devant desservir l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois "Condroyls", sur les parcelles cadastrées ou l'ayant :*

- HAMOIS, 5ème division section D n° 196A, 198A, 192B, 193, 190D ;
- CINEY, 1ère division section C numéros 57/2B, 54, 55A, 46, 48F, 42A, 45, 40/2B, 40/B, 38D, 40/2A.

## **22. Voirie - Création d'une liaison douce entre Ciney et le village de Leignon - convention avec Infrabel - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet de convention d'autorisation d'occupation d'un bien du domaine public d'Infrabel tel que représenté sous liseré orangé sur le plan dressé par infrabel étant :*

- l'emprise numéro 1 pour une longueur de 283 mètres courants, située approximativement entre les bornes kilométriques 92.428 et 92.711 ;
- l'emprise numéro 2 pour une longueur de 38 mètres courants, située approximativement entre les bornes kilométriques 92.727 et 92.765 ;
- l'emprise numéro 3 pour une longueur de 24 mètres courant, située approximativement entre les bornes kilométriques 92.799 et 92.817 ;
- l'emprise numéro 4 pour une longueur de 313 mètres courants, située approximativement entre les bornes kilométriques 92.851 et 93.164 ;

*La convention dont question ci-dessus sera conclue pour une durée de vingt ans renouvelable par une nouvelle convention expresse pour une même période moyennant une indemnité annuelle de 0,20€ par mètres courant soit 132,40€/an.*

*La présente convention est conclue dans un but d'utilité publique à savoir la création d'une piste de mobilité douce.*

## **23. Projet d'expropriation d'un site sis à Ciney, Avenue de Namur, appartenant à la Régie des Bâtiments - Dossier d'expropriation - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- De confirmer sa volonté d'exproprier et son accord ferme et définitif pour l'acquisition d'un site sis à Ciney, Avenue de Namur, appartenant à la Régie des Bâtiments, au prix fixé par celle-ci de 1.610.000 € + 3 % de frais de emploi ;
- De transmettre la présente délibération, accompagnée des pièces complémentaires, à la Direction Générale du Service Public de Wallonie compétente pour la matière concernée par le but d'utilité publique en cause et ce, en vue de compléter le dossier d'expropriation du site concerné.

**24. Plan Equilibre 2021-2026 - Plan Cigogne +5200 - Crèche rue Saint-Pierre - Convention avec l'ASBL « Les Arsouilles » - Bail emphytéotique - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal de marquer son accord sur le projet de bail emphytéotique, lequel sera signé entre la Ville de Ciney et l'ASBL « LES ARSOUILLES » pour la crèche rue Saint-Pierre à Ciney si ladite ASBL obtient le subside dans le cadre de l'appel public à projets conjoint du Plan Cigogne +5200.*

*A défaut d'obtenir ce subside, le bail actuellement en vigueur entre la Ville de Ciney et l'ASBL « LES ARSOUILLES » consenti pour une durée de 10 années renouvelable sans tacite reconduction ayant pris cours le 1er septembre 2021, se poursuivra.*

**25. Lutte contre les logements inoccupés - Adhésion - Communication**

*Il est demandé au Conseil Communal de prendre acte de la décision du Collège Communal du 22 août 2022 :*

- de solliciter l'adhésion de la Commune de Ciney à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés ;*
- de maintenir la poursuite des immeubles / logements / bâtiments / commerces inoccupés dans le développement du règlement-taxe contre les logements inoccupés.*

**26. Chemin vicinal n° 5 à Chapois (Leignon) - Demande de confirmation des limites - Décision à prendre**

*Il est demandé au Conseil Communal :*

- d'approuver le dossier de demande de confirmation de voirie comprenant :
  - le plan du géomètre-expert de la société TOPOGEX, Monsieur Arnaud FOSSION ;*
  - le schéma général du réseau des voiries dans lequel s'inscrit la demande ;*
  - une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ;**
- de mandater le Collège Communal de soumettre le dossier à enquête publique dans les 15 jours de la réception de la demande.*

**27. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Pessoux - Budget exercice 2023 - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le budget de l'établissement cultuel, pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Pessoux*

**28. Fabrique d'Eglise d'Achêne - Budget exercice 2023 - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le budget de l'établissement cultuel, pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de Fabrique d'Eglise d'Achêne en date du 10 août 2022.*

**29. Fabrique d'Eglise de Chapois - Budget exercice 2023 - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le budget de l'établissement cultuel, pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de Fabrique d'Eglise Saint-Roch de Chapois en date du 11 août 2022.*

**30. Fabrique d'Eglise Saint-Roch de Chapois - Modification budgétaire n° 1 - exercice 2022 - Approbation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 du budget exercice 2022 de l'établissement cultuel la Fabrique d'Eglise Saint-Roch de Chapois votée en séance du Conseil de Fabrique du 11 août 2022.*

**31. Ville de Ciney / SA Eoly Energy - Permis unique - Recours en annulation devant le Conseil d'État - Ratification**

*Il est demandé au Conseil Communal de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en sa séance du 22 août 2022 décidant :*

- d'introduire un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêté du 29 juin 2022 par lequel le Ministre de l'Aménagement du Territoire et la Ministre de l'Environnement délivrent à la SA Eoly Energy le permis unique pour l'implantation et l'exploitation des éoliennes 1, 2 et 4 (en ce compris, leurs équipements, accessoires et leurs transformateurs) dans un établissement situé Rue Basse Sovet à 5590 Ciney/Sovet à l'est de la E411 ;*
- de désigner Maître Jacques Sambon, Avocat, dont le cabinet est sis Boulevard Reyers 110 à 1030 Bruxelles (SASPJ Coteaux), pour représenter la Ville de Ciney dans le cadre de ce recours.*



### **32. Parc Saint-Roch - Construction d'un terrain multisports extérieur - Convention de mise à disposition - Ratification**

*Il est demandé au Conseil Communal de ratifier la délibération du Collège Communal du 8 juillet 2022 approuvant le projet de convention par laquelle la Commune de Ciney met gratuitement à disposition de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz, pour une période de 30 années prenant cours à la date du 8 juillet 2022, la parcelle de terrain, cadastrée ou l'ayant été, Ciney, 1ère Division, Section D n° 167 A6, d'une superficie estimée de 24a 81, en vue de la création d'un terrain multisports extérieur sur lequel pourraient se pratiquer les activités telles que mini-foot, tennis, basket,... au Parc Saint-Roch ainsi que l'aménagement d'un espace permettant le tennis de table et le Street Workout.*

### **33. Ciney - Marché public de travaux - Renouvellement de la dalle de l'ancien Skate park du Parc Saint-Roch en vue de créer un espace dédié aux vélos master - Approbation des condition et du mode de passation**

*Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1285/GRE/04.22 relatif au renouvellement de la dalle de l'ancien skate park du Parc Saint-Roch en vue de créer un espace dédié aux vélos master dont le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.*

### **34. Questions orales - Réponses éventuelles**

*Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.*